

1009771102

DATE DEPOT :	2010-11-05
NUMERO DE DEPOT :	97711
N° GESTION :	2010B22464
N° SIREN :	
DENOMINATION :	4EVERCARE
ADRESSE :	31 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/11/02
TYPE D'ACTE :	DECISION DES ASSOCIES
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE GERANT(S)

4EverCare

Société à responsabilité limitée

Au capital de 15.000 Euros

Siège social : 31 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS

Les soussignés :

- Monsieur Cyril HAENTJENS, de nationalité française, né le 23 juin 1964 à PARIS (75), demeurant à ASNIERES (92600), 29 avenue Sainte Lucie, marié sous le régime de séparations de biens,
- Madame Anna LIEMETHONG, de nationalité française, née le 5 juillet 1975 à Pakse (Laos), demeurant à PARIS 75012, 46 rue de la voûte, célibataire,
- Monsieur Alexandre L'HARIDON, de nationalité française, né le 28 février 1976 à Vichy (France), demeurant à EPINAY/Seine 93800, 25 bis rue des Econdeaux, célibataire,
- Monsieur Thao NGUYEN TRONG, de nationalité française, né le 18 décembre 1954 à Hué (Viet- Nam), demeurant à COURBEVOIE 92400 au 24 rue Armand Silvestre, marié sous le régime de communauté de biens,

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 4EverCare, le 2 Novembre 2010, à 11h, à ASNIERES SUR SEINE, pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article N°12 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Les soussignés nomment en qualité de Gérant de la Société :

Monsieur Cyril HAENTJENS demeurant 29 avenue Sainte Lucie 92600 ASNIERES SUR SEINE,
Pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le Gérant déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le Gérant a exercé ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DU GERANT

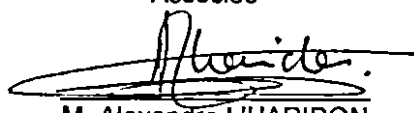
En rémunération de ses fonctions, le Gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

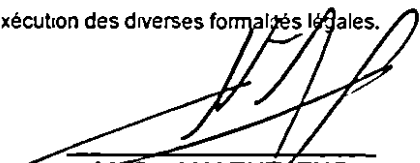
Fait à ASNIERES SUR SEINE.

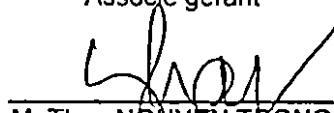
Le 2 Novembre 2010.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.


Mme Anna LIEMETHONG
Associée


M. Alexandre L'HARIDON
Associé


M. Cyril HAENTJENS
Associé gérant


M. Thao NGUYEN TRONG
Associé